



Plan d'aménagement détaillé
PAD "Massif de Balme"
Plan 1 : 5'000

Approuvé par le Conseil communal en séance du 17.01.08

Mis à l'enquête publique du 01.02.08 au 11.02.08

Adopté par l'Assemblée primaire en séance du 20.05.08

Homologué par le Conseil d'Etat le

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 11 FEV. 2015

Droit de sceau: Fr. 300.-

L'attester:
Le chancelier d'Etat:



- Légende PAD**
- Périmètre du PAD
 - Secteurs**
 - Secteur du domaine skiable A (balisé, non damé)
 - Secteur du domaine skiable B (balisé, damé)
 - Secteur du domaine skiable C (balisé, damé, enneigé techniquement)
 - Secteur des stations de départ et d'arrivée des installations de remontées mécaniques
 - Secteur de refuge de la faune
 - Secteur de protection de la nature
 - Secteur de protection du paysage
 - Secteur d'activité agricole extensive : alpage et pâturage
 - Secteur d'activité agricole extensive : prairie et culture
 - Secteur de Catogne
 - Secteur inculte
 - A titre indicatif**
 - Secteur de l'aire forestière, forêt dense
 - Secteur de l'aire forestière, pâturage boisé
 - Secteur de protection des sources SI
 - Secteur de protection des sources SII
 - Secteur de protection des sources SIII
 - Secteur de danger d'avalanches
 - Secteur de danger d'avalanches selon cadastre des avalanches (indicatif)
 - Stations, bâtiments et axes de remontées mécaniques
 - Installations d'enneigement technique
 - Installations de déclenchement d'avalanches
 - Secteur de déclenchement d'avalanches
 - Chemins pédestres
 - Secteur du domaine skiable sur France (hors périmètre)
 - Stations et axes de remontées mécaniques sur France (hors périmètre)

